

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de YAMA YOGA et de son client (ci-après désigné "l'élève") dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes : Cours / Ateliers / Stages / Workshops / Évènements. Toute prestation accomplie par YAMA YOGA implique donc l'adhésion sans réserve de l'élève aux présentes conditions générales de vente. YAMA YOGA se réserve le droit de modifier ou adapter ses Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis, étant ici précisé, que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande. Il est de la responsabilité de l'élève de consulter la mise à jour en vigueur sur le site : [www.https://www.yama-yoga.fr/](https://www.yama-yoga.fr/)

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1 Cours de Yoga :

L'inscription aux cours est ouverte à tous niveaux de pratiquants. L'élève crée un compte sur l'application Xplor-Active pour gérer ses réservations et ses achats. Il est conseillé de choisir un cours qui correspond à son niveau de pratique et de suivre les directives de son professeur. L'élève peut s'enregistrer en ligne sur Xplor-Active ou directement auprès de son professeur au studio.

2.2 Adhésion :

L'Adhésion annuelle permet d'accéder aux cours proposés dans toutes les écoles Yama (Aix, Marseille, Paris, en ligne). Elle est obligatoire pour tous les abonnements et les cartes 10 et 20 cours. Elle offre des tarifs préférentiels pour les stages et les workshops internationaux et inclut les frais de gestion qui étaient auparavant facturés en sus de l'abonnement. L'achat d'un abonnement ou d'une carte enfant s'accompagne du règlement d'une adhésion annuelle à tarif réduit.

Le tarif de l'adhésion est revu chaque année. **A chaque reprise d'un abonnement (avec ou sans engagement) ou d'une carte l'adhésion au tarif de l'année en cours doit être réglée.**

2.3 Périodes de fermeture de l'école YAMA et jours fériés :

L'école est ouverte toute l'année. Un planning allégé est mis en place entre le 24 décembre 2026 et le 3 janvier 2027 ainsi qu'entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2027.

Jours fériés : le planning de l'école est modifié les jours fériés. Chaque enseignant choisit de maintenir ou non ses cours habituels ou de proposer quelque chose de différent. Les élèves seront invités à consulter le planning mis à jour sur Xplor Active.

2.4 Abonnements classiques :

L'abonnement est strictement nominatif (un élève ne peut pas partager son abonnement avec un tiers) et engage l'élève à pratiquer de façon régulière, toutes les semaines, tout au long de l'année. Il permet de pratiquer dans les salles d'Aix et Marseille, ou en ligne, et donne accès à tous les cours collectifs proposés au planning de cours à l'exception des ateliers, stages et workshops.

Les abonnements ne donnent pas droit à un nombre de cours mais à une période durant laquelle l'élève peut pratiquer à une certaine fréquence.

Tous les abonnements se déclinent de 2 façons :

- **Sans engagement (renouvelable tacitement toutes les 4 semaines)**
- **Avec engagement (durée minimum 52 semaines, renouvellement tacite après 52 semaines d'abonnement)**

Trois formules d'abonnement sont possibles :

- Abonnement 1 cours/semaine
- Abonnement 2 cours/semaine
- Abonnement illimité

Changer de formule d'abonnement avec engagement est possible dans les 12 premières semaines après la souscription uniquement, ou après 52 mois d'engagement, au moment de la reconduction tacite.

Conscience, confiance et responsabilité : L'abonnement permet à l'élève de pratiquer de manière régulière, au rythme de son abonnement et s'engage à utiliser en conscience ses crédits de cours. L'élève peut ainsi anticiper ou rattraper des cours qu'il ne pourrait/ ou n'aurait pas pu prendre. Concrètement, l'élève dispose d'une carte de cours valable 4 semaines avec un nombre de 4, 8 ou un nombre illimité de crédits suivant sa formule d'abonnement. Dans le cas où cette carte de cours serait terminée avant la fin de la période de 4 semaines, l'élève indique au professeur qu'il vient anticiper ou rattraper des cours et l'enseignant l'inscrit au cours de cette façon. **Aucun rattrapage de cours n'est possible après la fin d'un abonnement.**

Païement de l'abonnement avec engagement : cet abonnement engage l'élève financièrement sur 52 semaines. L'élève règle la TOTALITE du montant de l'abonnement sélectionné en DEBUT d'abonnement (par carte bancaire, chèque ou espèces). Des facilités de paiements sont proposées, comme le prélèvement toutes les 4 semaines (soit 13 prélèvements annuels) ou le paiement en trois fois (chèques, carte ou espèces), mais l'abonnement COMPLET doit être réglé, indépendamment du fait que l'élève vienne ou non en cours, action qui est de sa responsabilité. En cas de rejet de prélèvement, 10€ de frais bancaires seront facturés à l'élève. Après les 52 premières semaines d'abonnement,

l'abonnement est tacitement renouvelé pour 52 semaines, et l'adhésion annuelle de l'année en cours sera réglée à ce moment-là.

Renouvellement tacite de l'abonnement avec engagement : Le contrat d'abonnement est conclu pour une période initiale d'engagement de 52 semaines. Durant cette période initiale de 52 semaines, l'élève peut résilier le contrat uniquement pour les motifs visés à l'article 4.3. Au-delà de cette période initiale, le contrat est reconduit tacitement pour une seconde période de 52 semaines tarifée selon les modalités définies par YAMA YOGA au moment du renouvellement. Le contrat est renouvelé tacitement à chaque date anniversaire selon ces mêmes modalités tant que l'élève n'en demande pas expressément la résiliation.

Lorsque l'abonnement est renouvelé, le tarif de l'abonnement passe automatiquement au tarif en vigueur et visé sur le site de YAMA YOGA à la page "tarifs". Autrement dit, s'il y a eu une augmentation de tarif pour l'abonnement en question entre la date de la souscription et la date anniversaire, le nouveau tarif est automatiquement appliqué.

Le tarif des abonnements est susceptible d'augmenter légèrement en cours d'année afin de suivre l'inflation. Les nouveaux tarifs sont affichés sur le site, et les élèves ayant un abonnement en cours informés par mail de l'évolution tarifaire à venir. Les nouveaux tarifs s'appliquent pour tous, abonnements en cours et nouveaux abonnements.

De même, à chaque renouvellement de l'abonnement à la date anniversaire, l'adhésion annuelle au tarif en vigueur est facturée.

Modalité de renouvellement de contrat d'abonnement avec engagement : 30 jours avant chaque date anniversaire de souscription de l'abonnement avec engagement, l'élève recevra par mail, un message l'informant de la possibilité de résilier son abonnement ou de le modifier pour une autre formule (avec ou sans engagement).

- **Résiliation :** La résiliation de l'abonnement avec engagement est possible jusqu'à 15 jours avant la date anniversaire de souscription. Elle se fait très facilement par simple demande à l'adresse mail suivante : contact@yama-yoga.fr.
L'abonnement est alors résilié à la date anniversaire de la souscription initiale.
- **Prolongation :** dans le cas où l'élève ne se manifeste pas par mail, l'abonnement est tacitement reconduit pour une période de 52 semaines renouvelable selon les modalités décrites plus haut.
- **Modification :** dans le cas où l'élève souhaite changer de formule d'abonnement ou acheter une carte de cours, il lui suffit de contacter YAMA YOGA par mail et d'en faire la demande dans la période des 60 jours qui précèdent la date anniversaire du renouvellement tacite.

Paiement de l'abonnement sans engagement : la souscription à une formule d'abonnement sans engagement fonctionne avec renouvellement tacite : à l'expiration d'une carte mensuelle sans engagement, une nouvelle carte est créée et facturée à l'élève. Si l'élève souhaite interrompre cette souscription, il doit en faire la demande explicite par mail (contact@yama-yoga.fr) avant la fin de validité de sa carte mensuelle en cours. Les abonnements sans engagement peuvent être arrêtés à tout moment par simple demande par email. L'adhésion est requise également pour les abonnements sans engagement. En cas de rejet de prélèvements, 10€ de frais bancaires seront facturés à l'élève. Après les 52 premières semaines d'abonnement, l'adhésion annuelle de la nouvelle l'année en cours sera prélevée.

2.5 L'abonnement école Mysore:

Cet abonnement comprend 5 cours Mysore + 1 série dirigée par semaine aux heures définies sur le planning de Marseille soit 6 cours par semaine. Il est valable dans les salles d'Aix et de Marseille. Cet abonnement peut également être pris avec engagement ou sans engagement.

L'abonnement école de Mysore ouvre, dans le cas de certains workshops internationaux, un tarif préférentiel "école de Mysore" moins élevé que le "tarif membre" classique.

Dans le cas où un ou plusieurs créneaux "Mysore" et "série dirigée" seraient occupés par un intervenant extérieur en workshop, YAMA YOGA ouvre tous les autres cours du planning (Aix, Marseille et en ligne) aux élèves abonnés "école de Mysore" qui ne souhaitent pas participer au workshop en question, dans la limite de 6 cours dans la semaine concernée. Cela pour permettre à ces élèves de pouvoir profiter pleinement de leur abonnement malgré le changement de planning temporaire.

Paiement de l'abonnement école Mysore avec engagement : il engage l'élève financièrement sur 52 semaines. L'élève règle la TOTALITE du montant de l'abonnement sélectionné en DEBUT d'abonnement (par carte bancaire, chèque ou espèces). Des facilités de paiements sont proposées, comme le prélèvement toutes les 4 semaines pendant 52 semaines ou le paiement en trois fois (chèques, carte ou espèces), mais l'abonnement COMPLET doit être réglé, indépendamment du fait que l'élève vienne ou non en cours, action qui est de sa responsabilité. En cas de rejet de prélèvement, 10€ de frais bancaires seront facturés à l'élève. Après les 52 premières semaines d'abonnement, l'abonnement est tacitement renouvelé pour 52 semaines, et l'adhésion annuelle de l'année en cours sera réglée à ce moment-là.

Paiement de l'abonnement école Mysore sans engagement : la souscription à une formule d'abonnement sans engagement fonctionne avec renouvellement tacite : à l'expiration d'une carte de 4 semaines sans engagement, une nouvelle carte de 4 semaines est créée et facturée à l'élève. Si l'élève souhaite interrompre cette souscription, il doit en faire la demande explicite par mail (contact@yama-yoga.fr) au moins 15 jours avant la fin de validité de sa carte en cours. Les abonnements sans engagement peuvent être arrêtés à tout moment par simple demande par email. L'adhésion est requise également pour les abonnements sans engagements. En cas de rejet de prélèvements, 10€ de frais bancaires seront facturés à l'élève. Après les 52 premières semaines d'abonnement, l'adhésion annuelle de la nouvelle l'année en cours sera prélevée.

2.6 Cartes de cours

Les cartes de cours sont valables un an à partir de la date d'achat de la carte. Aucun report de cours ne pourra être effectué après la date de fin de validité. Les cartes valables 12 mois comprennent 10 ou 20 cours. L'adhésion est requise également pour les cartes.

2.7. Ateliers, stages et workshops de Yoga :

L'inscription à l'atelier, au stage et au workshop est ouverte à tous les pratiquants de yoga dans la limite du niveau requis (indiqué sur le descriptif) et des places disponibles. Il est recommandé à l'élève de se rapprocher de son professeur pour vérifier que son niveau et ses attentes correspondent aux propositions faites. L'adhésion annuelle YAMA YOGA donne droit à un tarif préférentiel pour les ateliers, stages et workshops. Ce tarif est identifié comme le "tarif membre".

La réservation à un workshop est validée après paiement de la totalité du prix du workshop, ou à défaut d'un acompte d'au moins la moitié du prix total du workshop.

Dans tous les cas, cet acompte de la moitié du prix total du workshop doit être réglé au moins 15 jours avant le début du workshop.

Si l'élève a versé un acompte, le reste du paiement doit être réglé au plus tard 7 jours avant le début du workshop. Pour les personnes payant en espèces le jour-même, un chèque d'acompte est nécessaire pour valider la réservation. Ce chèque sera encaissé en cas de désistement moins de 7 jours avant le début du workshop.

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1. Modalités de paiement :

Le prix et les modalités de paiement des différents services sont accessibles sur le site <https://www.yama-yoga.fr/>). Le paiement peut s'effectuer par Carte Bancaire, par virement ou prélèvements bancaires, par chèque ou en espèces. Le paiement par chèque se fait sur place ou par envoi postal par courrier à YAMA YOGA, 66c rue Sainte, 13001 MARSEILLE. La validation de l'inscription n'est confirmée qu'après réception et bon encaissement du chèque. Un email de confirmation est alors envoyé. Le paiement en espèces est possible sur place à Marseille ou à Aix en Provence, un reçu sur demande vous sera donné. Une facture pourra être établie sur demande spécifique à l'adresse suivante contact@yama-yoga.fr. En cas de rejet de prélèvements, 10€ de frais bancaires seront facturés à l'élève. Toute annulation partielle ou totale de règlement sur notre site internet entraîne la refacturation TTC intégrale des frais.

3.2. Prix et modifications tarifaires :

Le prix et les modalités de paiement des différents services sont accessibles sur le site <https://www.yama-yoga.fr/>). Les prix sont indiqués en euros et sont TTC.

YAMA se réserve le droit d'augmenter les tarifs de ses cartes, abonnements et adhésion une fois par an, pour suivre l'inflation.

En cas d'augmentation tarifaire :

- les prélèvements des abonnements sans engagement en cours verront leur montant augmenter pour rejoindre le nouveau tarif.
- les abonnements avec engagement en cours seront augmentés pour rejoindre le nouveau tarif au moment de la prochaine reconduction tacite (fin des 52 semaines d'engagement)

ARTICLE 4 – DÉLAI DE RÉTRACTATION / ANNULATION REMBOURSEMENT DES SERVICES

4.1. Délai de rétractation :

Conformément à l'article L 121 - 20 du Code de la Consommation, l'élève est informé qu'il dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la commande en ligne de la prestation de service pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif. Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse contact@yama-yoga.fr ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée à YAMA YOGA 66c rue Sainte 13 001 MARSEILLE. Lorsque le droit de rétractation est exercé, YAMA YOGA est tenu de rembourser l'élève de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

4.2. Modification, Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation :

4.2.1 Modification d'abonnement :

Changer de formule d'abonnement avec engagement est possible dans les 12 premières semaines après la souscription uniquement, ou après 52 semaines d'engagement, passée la reconduction tacite.

Si l'élève abonné à 1 cours/semaine passe à un abonnement 2 cours/semaine, et qu'il avait utilisé plus de 1 cours/semaine avant son changement de formule, les cours supplémentaires pris pendant l'abonnement initial seront déduits du nouvel abonnement 2 cours/semaines.

Si l'élève abonné à 2 cours/semaine passe à un abonnement 1 cours/semaine, et qu'il avait utilisé moins de 2 cours/semaine avant son changement de formule, les cours non pris pendant l'abonnement initial ne seront pas ajoutés au nouvel abonnement 1 cours/semaine.

4.2.2. Annulation d'inscription à un cours, stage, atelier, workshop :

La date limite de dernière annulation possible des cours est précisée sur la plateforme de réservation. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas de force majeure.

L'annulation d'un atelier, stage ou workshop est possible jusqu'à 15 jours avant le début du workshop. L'élève peut demander dans ce cas le remboursement de l'intégralité de ce qu'il a réglé.

Pour toute annulation effectuée entre 4 jours et 15 jours avant le début du workshop, l'élève sera remboursé à hauteur de 50% du prix du workshop.

Pour toute annulation dans les 3 jours précédant le début du workshop, aucun remboursement ne sera effectué.

4.3. Annulation par l'élève pour raisons médicales ou professionnelles :

L'arrêt ou la suspension de l'abonnement est possible seulement pour raison médicale ou professionnelle. Il n'est pris en compte qu'après réception d'une demande écrite par email à contact@yama-yoga.fr, comprenant:

- L'envoi du certificat médical pour toute raison de santé
- L'envoi du justificatif de mutation ou de déménagement pour toute raison professionnelle.

La suspension intervient le mois suivant la réception de la demande écrite. Aucune suspension ou arrêt d'abonnement n'est accordée sans demande écrite. Aucune suspension ou annulation n'est accordée sur les périodes précédant la date de la demande écrite. Les cours non utilisés précédant la demande écrite ne sont pas remboursés. Aucun remboursement ne sera effectué pour des raisons médicales antérieures à la commande de la prestation. L'élève reconnaît expressément en avoir été informé préalablement à la participation aux cours, stages, ateliers et formations.

Si élève souffre de trouble physique ou psychique, ou suit un traitement médical spécifique, il est tenu d'en informer ses enseignants. Si l'élève ne peut pas continuer pour des raisons physiques et sous réserve de présentation d'un certificat médical, YAMA YOGA proposera selon le cas une solution de remplacement ou un remboursement. Si une adhérente commence une grossesse après avoir acheté un abonnement, elle doit le signaler sans délai à son professeur afin que celui-ci puisse l'accompagner au mieux dans sa pratique et la conseiller au mieux, aucun remboursement ne sera fait si arrêt de la pratique sauf sur présentation de certificat médical.

4.4. Annulation des cours, stages, ateliers et formation par YAMA YOGA :

YAMA YOGA se réserve le droit d'annuler un cours s'il n'y a pas un minimum de 4 élèves ou si l'intervenant se trouve dans l'impossibilité d'animer son cours.

YAMA YOGA se réserve le droit d'annuler les stages, ateliers, workshops, et formation s'il n'y a pas un nombre d'élèves suffisant pour assurer la viabilité financière de la tenue de cet événement, ou si l'intervenant se trouve dans l'impossibilité d'animer son stage.

Cours de Yoga : Le cours qui est annulé ne sera pas déduit des abonnements et/ou des cartes. YAMA YOGA se réserve le droit d'annuler définitivement des cours qui ont une participation régulière de moins de 4 personnes. Si un professeur ne peut plus animer son cours, YAMA YOGA fera de son mieux pour trouver un remplaçant temporaire ou définitif. Dans l'impossibilité de trouver des remplaçants, YAMA YOGA se réserve le droit de supprimer le cours temporairement ou définitivement. YAMA YOGA se réserve le droit de remplacer ses professeurs. Dans le cas où un professeur quitte l'école, quelle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué.

Ateliers de Yoga : En cas d'annulation et dans le cas où d'autres dates ne peuvent être proposées en remplacement, un remboursement du prix versé par l'élève sera effectué par YAMA YOGA.

4.5. Cas de force majeure :

YAMA YOGA est libéré de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure, ou de tout fait imputable à un tiers, ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et/ou indépendante du fait personnel de YAMA YOGA

l'empêchant directement ou indirectement d'exécuter normalement ses obligations contractuelles. Les cas de force majeure comprendront, notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, toute catastrophe naturelle, tout acte de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, incendies, inondations et autres désastres, tout acte gouvernemental, toute grève sous quelque forme que ce soit et tout dysfonctionnement d'internet ou des réseaux. Dans l'hypothèse où un cas de force majeure empêche, retarde ou affecte l'exécution d'une obligation, tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations ne peut donner lieu à des dommages et intérêts. YAMA YOGA ne pourrait en aucun cas être tenu responsable de problèmes techniques limitant l'accès aux services ou aux dommages causés au matériel ou à l'équipement de l'élève.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS – OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

5.1. Comportement :

L'élève reconnaît que sa participation aux cours, stages, ateliers et formations de yoga demande un investissement personnel profond, une bonne condition physique. Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d'autrui (notamment consommation de drogues, alcool etc.) ou qui empêcherait le bon déroulement des cours, stages et/ou ateliers, sera sanctionné par l'exclusion définitivement de l'élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à YAMA YOGA.

Ponctualité : Les cours démarrent et terminent à l'heure. Passé l'heure de début de cours l'élève ne peut pas accéder à la salle qui sera fermée. Il est demandé à l'élève de respecter les horaires de début et de fin du cours afin de ne pas gêner son bon déroulement.

Média : Tout enregistrement quel qu'il soit (son, vidéo, etc.) sans l'autorisation explicite écrite de YAMA YOGA est strictement interdit.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

N'étant pas en mesure d'évaluer les capacités physiques ou mentales de l'élève, ni de contrôler les informations transmises par celui-ci lors de son inscription aux stages, ateliers et formations, YAMA YOGA recommande à l'élève de consulter son médecin en vue d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique du yoga dynamique. YAMA YOGA ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident survenu à l'un des élèves durant l'une de ses stages, ateliers ni formations, sauf à ce que la preuve d'une faute commise par YAMA YOGA ou par l'un de ses prestataires soit établie en justice. YAMA YOGA ne saurait être responsable des dommages directs ou indirects subis par l'élève lorsque le comportement de ce dernier en est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir.

ARTICLE 7 – VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES DE L'ÉLÈVE

Les informations personnelles recueillies par YAMA YOGA peuvent inclure les nom, adresse postale et/ou électronique, numéro de téléphone portable, informations bancaires etc. Les données nominatives recueillies par YAMA YOGA sont confidentielles. YAMA YOGA s'engage à ne pas les communiquer à des tiers. Ces données étant nécessaires à la gestion de la commande et aux services de relations commerciales, elles pourront être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, de respect des obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à YAMA YOGA d'améliorer et personnaliser les services et les informations envoyées par courriel. YAMA YOGA ne vend pas, ne commercialise pas, ne loue pas et plus généralement ne communique pas à des tiers, les informations concernant ses utilisateurs. YAMA YOGA ne conserve pas les données nominatives à des fins historiques, statistiques ou de gestion des réclamations. YAMA YOGA respecte les normes européennes et françaises les plus contraignantes de protection de la vie privée et des données personnelles notamment la loi «informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 intégrant en droit français la Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 sur la protection des données personnelles et de la vie privée au sein de l'Union européenne et la loi sur la » confiance dans l'économie numérique » n° 2004-575 du 21 juin 2004 (article L. 33-4-1 du code des postes et télécommunications et article L. 121-20-5 du code de la consommation) intégrant en droit français la Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 sur le commerce électronique et la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans les communications électroniques. Pour toute communication avec les élèves, YAMA YOGA utilisera en priorité l'adresse mail renseignée.

ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

ARTICLE 9 – RÉCLAMATIONS – INFORMATIONS – NOTIFICATIONS

Toute réclamation, demande complémentaire d'information ou notification prévue aux présentes Conditions Générales devra être adressée par email à l'adresse électronique suivante : contact@yama-yoga.fr

SAS BHAVANA - Nom commercial : YAMA YOGA - au capital de 3500€ N° d'immatriculation au RCS : 901 786 962.